



© F. Bellanova

**Editorial**

## Interrogations et inquiétudes

*Pour ce premier éditorial de 2009, je souhaiterais évoquer deux points, qui sont autant d'interrogations que d'inquiétudes.*

Le premier pourrait se formuler ainsi : la simplification des procédures d'autorisation de construire a-t-elle des effets collatéraux sur le personnel de l'Etat ?

En septembre 2007, suite à une rencontre avec le Conseiller d'Etat Mark Muller et les responsables des services de son département, la FAI a mis en place plusieurs groupes de travail afin d'étudier les mesures à prendre pour simplifier les processus d'octroi des autorisations de construire.

De nombreuses réunions ont permis d'identifier une série de points sur lesquels il est possible d'agir. En mars 2009 les groupes seront d'ailleurs prêts à établir un résumé de ces points et à les présenter aux membres de nos associations. Le travail fourni est important, et la FAI remercie vivement les responsables de tous les services concernés ; l'esprit constructif et la grande disponibilité dont ils ont fait preuve.

Cependant, dans leur activité quotidienne, les architectes remarquent que cette réflexion et cet engagement se heurtent à des services dont le nombre de collaborateurs ne cesse de diminuer. La réflexion sur la simplification des autorisations de

construire servirait-elle aussi à réaliser des économies dans certains services ? Les représentants politiques s'étaient pourtant engagés à faire en sorte que les personnes «libérées» de certaines tâches (le permis d'habiter, par exemple) seraient affectées à des rôles permettant de simplifier le processus de l'octroi des autorisations de construire. Et pourtant : il est par exemple aujourd'hui tout simplement impossible de pré-consulter certains services... Voilà qui empêche de débattre de certains points importants avant le dépôt de l'autorisation de construire, et donc par la suite, d'accélérer l'instruction du dossier.

Aujourd'hui la FAI est inquiète, car si tout ce travail ne sert finalement qu'à réaliser des économies dans les charges de l'Etat, il ne répond que partiellement aux attentes de nos associations, à savoir simplifier et accélérer l'instruction des dossiers d'autorisation de construire. Nous souhaitons, si nos craintes s'avéraient fondées, que cette situation puisse être corrigée rapidement. Il faut que les réflexions sur ce dossier soient complètes et accompagnées de mesures concrètes permettant de simplifier réellement tout le processus d'octroi des autorisations de construire.

Le deuxième point concerne les marchés publics. La FAI relève des points de discordance partielle entre certaines entités adjudicatrices et nos associations. Ils concernent les points... *(suite de l'éditorial en p. 2)*

**« Aujourd'hui, avant le dépôt de l'autorisation de construire, il est tout simplement impossible de pré-consulter certains services... »**

<b>Sommaire</b>	
<b>Débat-Table ronde Les Qualité(s) Architecturale(s)</b>	<b>2-8</b>
Simplifier les procédures	9
Maurice Besset	10
Maison de l'Architecture	12



## Editorial

Interrogations et inquiétudes

(suite du texte de la page 1)

... suivants sur lesquels notre fédération restera toujours vigilante et nous conduira à émettre des commentaires négatifs à l'égard des procédures qui ne les prendraient pas en compte :

– Dans l'appel d'offre, l'aspect qualitatif de la démarche doit être privilégié. L'aspect économique ne doit pas être prédominant dans la mesure où l'économie sur les honoraires d'un mandataire ne représente pas obligatoirement une économie sur la dépense globale d'un ouvrage, notamment en relation avec son cycle de vie et de construction.

– Le travail d'un mandataire a une valeur culturelle, technique, écologique et économique et doit comporter de nombreux avantages pour la collectivité autant que pour les utilisateurs. Or, plusieurs appels d'offre attribuent un poids excessif au critère des honoraires. Ce poids est considéré excessif dès qu'il dépasse les 30%, ne laissant mathématiquement aucune place aux autres critères.

– La participation de mandataires ayant réalisé au préalable d'importantes études et bénéficiant de ce fait d'avantages évidents par rapport aux autres concurrents ne doit pas être autorisée. Il s'agit là d'un problème déontologique et non juridique.

– La participation de membres externes, indépendants du Maître d'Ouvrage, au sein des collèges d'évaluation pour des procédures d'une certaine importance, nous semble une réelle nécessité.

Je formule ici le voeu que ces deux points puissent être encore débattu cette année et que les solutions attendues soient trouvées, à satisfaction de toutes les parties. En espérant que la crise ne nous devance pas et règle tout naturellement tant de préoccupations !

Carmelo Stendardo, président FAI

## Débat-Table ronde

# Les Qualité(s)

2

DÉBAT-TABLE RONDE  
**LES QUALITÉ(S)  
ARCHITECTURALE(S)**  
JEUDI 2 OCTOBRE 08  
AUDITORIUM FER



fai

*Le débat sur les Qualité(s) Architecturale(s) initié le 31 mai 2007 par le DCTI et la FAI, a rencontré un succès certain, tant au niveau de l'affluence publique, que de la pertinence des questions qui ont été soulevées durant les discussions.*

*Afin de poursuivre le dialogue entamé alors entre pouvoirs publics et associations professionnelles, la FAI et le DCTI ont organisé un deuxième débat qui s'est déroulé le 2 octobre 2008 à l'auditorium de la FER.*



## Les données

**D**epuis la dernière table ronde organisée autour du thème de la qualité architecturale, il ne s'est écoulé que quelques mois ; à peine quatre. Mais que de changements en l'espace de si peu de temps ! La crise financière est devenue crise économique, et l'épouvante de la crise sociale hante tous les esprits. Dans le monde entier de nombreux projets sont dans le meilleur des cas suspendus voire abandonnés.

Que représentera cette nouvelle donnée pour Genève et sa frilosité en matière de grands projets, tant décriée pendant ce dernier débat ?

Ne va-t-elle pas nous faire finalement réaliser que nous sommes, sans cesse, passés à côté d'opportunités importantes pour notre canton et nos générations futures, opportunités qui risquent de ne se représenter que dans quelques décennies ? Dans tous les cas de

# architecturale(s) 2

*Cette deuxième édition s'est présentée comme une table ronde, menée par le journaliste Christian Bernet, qui a posé la question du processus de réalisation des projets aux intervenants. Monsieur Michel Nemeč, urbaniste, et membre du groupe de travail FAI organisateur, a introduit le débat. La table ronde a réuni :*

*Mark Muller, conseiller d'Etat chargé du DCTI;*

*Carmelo Stendardo, président FAI;*

*M. Bernard Attinger, architecte cantonal du Valais durant trente années;*

*M. Renaud Gautier, député au Grand Conseil genevois;*

*M. François Grether, architecte et urbaniste;*

*M. Bernard Woeffray, fondateur du RUN (Réseau Urbain Neuchâtelois);*

*M. Laurent Mammana, psychologue et psychothérapeute FSP.*



## Du Salève à l'Himalaya : un autre point de vue sur Genève

Le processus de réalisation des projets urbanistiques et architecturaux a été le thème central de la deuxième édition des débats sur les qualités architecturales, organisés conjointement par mon département et la Fédération des associations d'architectes et d'ingénieurs de Genève (FAI). Ce processus pose cependant en amont un certain nombre de questions, notamment sur les moyens nécessaires pour concrétiser ces projets, sur le rôle des pouvoirs publics en la matière, ou encore et surtout, sur la vision et la participation que peut y apporter chacun, qu'il soit citoyen, partenaire, architecte, urbaniste, promoteur ou représentant des pouvoirs publics.

Ces questions ont pu être abordées publiquement, en présence d'acteurs ayant contribué à de grands projets urbanistiques et architecturaux, de professionnels dans ces domaines, de représentants politiques... et même d'un psychologue! Tous nous ont finalement mis face à une réalité: notre canton entre dans une «nouvelle ère» en matière d'urbanisation; Genève représente désormais le centre névralgique d'une agglomération.

Avec cette nouvelle donne – «géopolitique», pourrait-on dire –, tout projet d'urbanisation prend aujourd'hui davantage d'ampleur et nécessite une volonté forte, mais aussi une vision et un état d'esprit nouveaux dans les processus de décision et de réalisation. A nous tous, donc, de prendre de la hauteur; à savoir regarder Genève non plus du haut du Salève, mais peut-être bien de l'Himalaya... tout en gardant les pieds sur terre!

*Mark Muller, conseiller d'Etat chargé du département des constructions et des technologies de l'information (DCTI), République et canton de Genève*

## changent vite !

figure, il est indéniable que les données de certains grands projets genevois ont rapidement changé, et que l'ensemble des acteurs, citoyens, architectes, urbanistes, investisseurs ou représentants des pouvoirs publics doivent reconsidérer leur manière d'agir.

Est-ce que cette crise, dans sa définition la plus positive du terme, à savoir «période de changement», réussira finalement à faire changer quelques mentalités, vouées outrageusement à la défense d'intérêts personnels sans jamais prendre en compte de l'intérêt général ?

Si en quatre mois beaucoup de choses ont changé, mon optimisme reste immuable ! Je pense et suis persuadé que nous réussirons à nous donner les moyens de nos ambitions.

*Carmelo Stendardo, président FAI*



## Pour une ville de qualité

# Le processus d'élaboration et de mise en œuvre du projet comme condition

**La prolifération des règlements de zonage sans précédent dans l'histoire, la prolifération de règles et règlements d'urbanisme, d'architecture, tout cela a neutralisé les possibilités d'innovation et de croissance. Cette surdétermination de la ville et de son développement l'a rendue frêle et cassante, comme congelée dans le temps.»<sup>1</sup>**

Parvenir à un contrôle scientifique du développement urbain, fondé sur la norme dont le caractère universel, permettrait d'échapper une fois pour toutes à la complexité engendrée par la diversité des situations dans le temps et dans l'espace : voici l'une des ambitions du mouvement moderne.

La *Charte d'Athènes* (1933-1942) postule la mise en ordre de la ville par le zonage et sa soumission à la rigueur du plan général. Elle déclare le standard et la série comme la clef de la perfection, pour laquelle l'intérêt privé doit être subordonné à l'intérêt collectif. L'impact de cette ambition et des principes opératoires qu'elle a engendré, a été considérable. Ses effets sont encore largement présents dans la production architecturale et les pratiques urbanistiques contemporaines. Mais cette approche a aussi suscité des critiques voire des résistances.

Citons ainsi les auteurs de «Collage city» : «*la ville de l'architecture moderne, aussi ouverte qu'elle ait voulu être, a fait montre d'une intolérance envers toute importation étrangère à elle-même; son attitude fondamentale a toujours été protectionniste contrôle stricte en vue de produire d'avantage de la même chose.*»<sup>2</sup>

Les auteurs ne cherchent pas à remplacer un système par un autre, mais plaident pour un changement, tant dans la manière de percevoir les choses et les enjeux, que dans la façon de projeter. Il y a, de fait, une grande différence entre «*ceux qui voudraient tout relier à une vision centrale, à un système plus ou moins cohérent et bien articulé à partir du quel ils comprennent, pensent et sentent – principe organisateur donnant sens à tout ce qu'il pensent et disent (...), et ceux, qui poursuivent des objectifs disparates, voire contradictoires, (...), sans rapport avec des principes moraux ou esthétiques. La vie, les actes et les idées de ces derniers sont davantage centrifuges que centripètes – leurs pensées dispersées et diffuses opèrent à plusieurs niveaux, se saisissant d'une grande diversité de vécus et d'objets en tant que tels, sans chercher (...), à les intégrer dans une vision immuable (...) unitaire.*»<sup>3</sup>

Les auteurs proposent un plaidoyer démocratique, associant les assemblages empiriques et parfois improbables du bricoleur, à la rigueur scientifique

de la démarche, De la sorte, beaucoup de choses changent ; et surtout le statut scientifique, objectif et universel de l'urbanisme. Il est désormais difficile de prétendre établir une solution idéale, universelle et parfaite – chère à l'esprit de la modernité –, mais créer seulement des conditions particulières. En ce sens l'action, le passage à l'acte, trouvera sa justification moins dans une solution scientifiquement fondée au préalable, que dans la négociation et l'adaptation constante avec la réalité; ce que l'on pourrait appeler une sorte de pacte démocratique avec la vie. Autrement dit «*il s'agit de passer d'une démocratie... où l'intérêt collectif ou général peut être identifié et admis en tant que tel à un moment donné, à une démocratie... où c'est la manière de concevoir et de mettre en œuvre les actions publiques qui leur donne leur légitimité et efficacité.*»<sup>4</sup>

Dans cette perspective, la qualité des grands projets dépend non seulement de la qualité urbanistique et architecturale des propositions, au sens habituel du terme, mais aussi de la nature du processus adopté lors de leur mise en œuvre. Dans le contexte actuel c'est le processus, fondé sur la négociation et les échanges entre acteurs multiples aux logiques propres, qui semble être la condition indispensable pour aboutir à un projet qui sera nécessairement pluriel.

Ainsi, dans notre débat, la question est moins «quelle forme?», mais plutôt «comment la réaliser?».

Notre hypothèse, est qu'aujourd'hui que le comment, c'est-à-dire le processus, participe de la qualité de la forme du quartier, de la ville et de la région. Autrement dit : pour une ville de qualité, il faut à la fois des projets de qualité, et un management de qualité lors de leur mise en œuvre.

Michel Nemeç

1 \_ « The open city » in "The endless city", Richard Sennett (Phaidon Press, London, 2007)

2 \_ «Collage city», Colin Rowe et Fred Koetter (MIT press, Cambridge, 1978)

3 \_ Isaiah Berlin cité par Colin Rowe dans «Collage city», Colin Rowe et Fred Koetter (MIT press, Cambridge, 1978)

4 \_ "Ces événements nous dépassent, feignons d'en être les organisateurs", François Ascher (Ed. De l'Aube, 2000)



© P. Bellanova

**Mark Muller, conseiller d'Etat chargé du DCTI**

Lors de son « discours de Saint-Pierre », le Conseil d'Etat avait affirmé de fortes et nouvelles ambitions, dont certaines résolument tournées vers le développement économique et urbanistique de Genève. Outre celle de construire des logements, il y avait la volonté de positionner le canton dans le cadre de l'agglomération régionale qui se dessine actuellement et qu'illustre notamment le développement du périmètre Praille-Acacias-Vernets (PAV), mais dont le plan directeur cantonal ne joue aujourd'hui plus son nécessaire rôle de coordination.

Comment alors piloter la mise en œuvre de telles ambitions et s'assurer d'une vision globale sur un projet de cette ampleur ? Quel doit donc être le processus de décision et quel est le rôle des pouvoirs publics dans ce cadre ? Quelles compétences faut-il déléguer aux professionnels de l'urbanisme, mais aussi à l'Etat qui agit ici en tant que propriétaire ?

Enfin, des paramètres autres que les moyens budgétaires doivent être pris en considération. Par exemple, le processus de décision doit être clair et suffisamment solide pour développer un tel projet. La question sur l'adaptation des instruments légaux se révèle pertinente face à cette situation nouvelle et ce, notamment, pour laisser un espace de liberté à ceux qui construisent et permettre à l'Etat de se concentrer sur ses propres responsabilités en matière d'aménagement. Enfin, le leitmotiv actuel du projet PAV demeure le processus de participation, qui reste encore à définir et à encadrer. M.M.

**Débat-Table ronde**

## Quelques minutes du Débat

**Interface vous propose un regard sur les interventions de nos invités. Les textes sont des extraits de l'enregistrement du Débat-Table ronde remaniés par leurs auteurs.**

**Carmelo Stendardo, président FAI**

On réfléchit tous pour savoir comment les grands projets peuvent se réaliser dans ce canton. J'aimerais peut-être juste apporter une note positive à ce débat. Ne serait-ce que pour arriver au terme de celui-ci et trouver des pistes de réflexion pour peut-être alimenter le troisième débat architectural. Je continue à voir que Genève a une très forte attractivité. Ce n'est certainement pas pour des raisons fiscales. Je crois que cette attractivité est due à une qualité urbanistique de cette ville, paysagère et patrimoniale. Il y a beaucoup de facteurs positifs et je pense qu'il faut travailler sur ces éléments-là. Genève a été confrontée à de très grands projets ces dernières décennies. On cite souvent les échecs de la Place des Nations, de la traversée de la rade, mais il ne faut pas oublier qu'il s'agissait de projets de grande envergure, de taille européenne. On sait très bien que dans n'importe quelle ville du monde aujourd'hui, à moins que les mécanismes démocratiques ne soient complètement différents, ce type de grand projet a une chance sur deux d'aboutir.

Aujourd'hui Genève est à nouveau confrontée à un projet de dimension européenne. Le projet PAV, Praille-Acacias-Vernets, est une vision de grande

échelle et les problèmes qu'il rencontrera sont évidemment aussi importants. Et là je relèverais ce qui a été dit tout à l'heure par le responsable de *Lyon Confluence*: il a fallu, si j'ai bien compris, à peu près vingt ans pour concrétiser ce projet ! Nous avons donc encore un peu de marge devant nous pour concrétiser le projet Praille-Acacias-Vernets. Laissons-nous tout de même un peu de temps au lieu de déjà commencer à relever que cela va trop lentement ! Il a fallu également dix ans à Neuchâtel pour passer aussi à des choses plus concrètes. Ces deux exemples nous permettent de constater que, pour l'heure, et je dis bien pour l'heure, nous ne sommes pas si lents dans le processus de transformation de cette grande portion du territoire genevois.

Quant à la question de l'architecte cantonal, cette thématique est récurrente et suscite beaucoup de débats au sein des associations professionnelles. Personnellement, je m'interroge sur son profil et je me demande si nous devons continuer à se référer à une charge mise en place dans d'autres cantons il y a trente ans ou si nous ne devrions pas plutôt penser à un groupe de sages, une sorte de commission composées de personnes aux compétences complémentaires.

C.S.



**Bernard Attinger, architecte cantonal du Valais durant trente années**

Concernant les projets, je crois qu'il faut changer l'état d'esprit. Il faut chercher qu'est-ce qu'on peut faire pour réaliser un projet. Chercher tous les côtés positifs au lieu de chercher chaque fois ce qui peut empêcher la réalisation du projet. Ceci aussi bien au niveau des idées, du concept, du contenu. Donc il faut rechercher comment aller de l'avant. Et c'est la même chose dans l'application des lois et des règlements.

On peut toujours interpréter les lois et les règlements. On peut les interpréter dans le sens plus restrictif pour essayer de voir comment on peut empêcher les choses. Quel est le défaut? Qu'est-ce qui manque? Chercher tous les prétextes pour dire non, mais on peut aussi interpréter les lois dans le sens positif en disant : comment est-ce que je peux interpréter la loi pour autoriser le projet?

J'ai, d'autre part, le sentiment qu'à Genève, il y a deux pouvoirs qui se superposent sur un même territoire : la ville de Genève, les autres communes, et le Canton ; les deux pouvoirs jouent sur un même terrain de jeu, mais pas avec les mêmes règles, pas avec les mêmes joueurs, pas avec le même arbitrage.



© P. Bellanova

On m'a aussi dit qu'à Genève, si on additionne les fonctionnaires de l'Etat et ceux des communes qui traitent de l'aménagement du territoire, on arrive à un fonctionnaire pour 1,5 km<sup>2</sup>. C'est peut-être pour cela que chacun cherche à savoir comment dire « non », plutôt que comment dire « oui ». Il y a là un problème de fond à étudier. Cet état d'esprit me semble complètement invraisemblable et en tout cas c'est totalement inefficace. Et c'est peut-être pour cela que tout traîne.

Je conclurai en disant qu'il y a trop d'autorités avec « s » et pas assez d'Autorité sans « s ». Il faudrait aussi comparer la situation et l'évolution de deux cantons villes, situés tous deux aux confins du territoire suisse : Bâle et Genève. Il s'agit de se demander pourquoi Bâle bouge et construit avec fierté et réussites, tandis que Genève « glande » et discute pendant dix ans avant de réaliser. Ça n'est simplement pas un problème de langue ou de mentalité. Je pense que la réponse se trouve dans la manière de gérer le territoire, dans la répartition des compétences entre ville et canton, donc dans la constitution.

B.A.

**« Je pense que la réponse se trouve dans la manière de gérer le territoire, dans la répartition des compétences entre ville et canton, donc dans la constitution. »**



**François Grether, architecte et urbaniste, pilote de Lyon Confluences**

**A** propos du projet de *Lyon Confluences*, Raymond Barre disait qu'il n'y a pas de grande ville sans grand projet. Sous le terme de « grand projet », on peut comprendre différentes perspectives d'avenir, celles de la planification, des plans directeurs ou stratégiques; mais aussi les démarches de transformations plus resserrée, investies dans des lieux précis, susceptibles, par leur rayonnement, d'exprimer des vues globales. Pour que ces projets de villes prennent corps, ils doivent être l'expression d'une ambition partageable, ambition globale portant sur les multiples aspects ce moment d'urbanisation.

A mon sens, au contraire du projet d'architecture, le projet urbain ne peut se réduire à des manières de faire. Il doit découler d'orientations de fond durables, de principes qui résistent aux variations inévitables dans de la durée, mais qui permettent aussi une part de flexibilité au cours de son développement. Au début de son élaboration, il est important que les grandes orientations du projet soient partagées avec les élus, puis, que ce partage, ou ce « portage » qui peut être qualifié de politique, s'élargisse progressivement à tous les acteurs concernés, pour devenir une forme d'investissement collectif. Il convient également de concevoir les transformations urbaines selon leur progression dynamique. A cet égard, je tiens souvent à imaginer et élaborer parallèlement un projet d'ensemble et une première étape de réalisations, suffisamment significatives pour lancer cette dynamique. Il faut ainsi concilier différents temps, celui des élus et de leurs élections, celui de la population, qui demande à la fois des visées prospectives à long terme et des réalisations effectives à court terme, etc.

Enfin, les outils législatifs et réglementaires sont à prendre en compte, mais ce n'est pas dans la mécanique juridique que se trouvent les solutions. C'est d'abord dans la définition de principes clairs, appropriés aux lieux et à leurs divers contextes urbains, que peuvent s'établir les lignes directrices de la démarche particulière de chaque projet.

*F.G.*

**Renaud Gautier, député au Grand Conseil genevois**

**J**e n'y connais strictement rien en architecture et en aménagement du territoire. J'ai l'intime conviction, comme politicien genevois qu'à Genève, on a instauré un ensemble de règles qui fait que toute discussion sur la question devient une discussion de spécialistes. Plus que ça, je trouve qu'il y a souvent un déni, voir un refus de respecter l'aspect créatif, ce qui est tout à fait étonnant à Genève. Le candide que je suis, remarque qu'on a « normatisé » à l'extrême l'acte créatif. Que l'on se défie de l'intelligence des créateurs, puisqu'on leur donne, après tout, des contraintes dont on est en droit de penser, à priori, qu'ils les intégreront tous seuls. Et enfin, troisièmement, que l'excès de tissu législatif, – dont je suis, comme membre d'un législatif, totalement responsable – a totalement tué la créativité, donc le débat à Genève.

On ne peut pas à Genève parler architecture ou aménagement du territoire calmement. D'abord, parce que c'est une discussion d'experts. Ce qui souvent, exclu le « citoyen résident ». Et ensuite, parce que justement, tout semble se passer et se décider au sein de diverses commissions, commissions d'experts, justement! Or, tout cela prend du temps et chacun sait qu'entre le début et la fin d'un projet, il faut un minimum de dix ans. Tout ceci rend donc le discours sur l'aménagement du territoire et sur l'architecture extraordinairement difficile. Donc, tant que nous n'aurons pas fortement « délégué », rendu les procédures plus simples; donc en un mot tant que nous ne ferons pas confiance à celles et ceux qui créent, je crains fort que nous ayons beaucoup de peine, à Genève, à rêver, donc à penser et à réaliser de grandes choses.

*R.G.*



**Bernard Woeffray, fondateur du RUN (Réseau Urbain Neuchâtelois)**

**J**e crois de moins en moins à la planification de type classique : je ne sais pas très bien où elle nous mène. Par contre, une stratégie territoriale forte partagée par l'ensemble des acteurs, j'y crois beaucoup. Comment fait-on pour construire une telle stratégie ? On prend son bâton de pèlerin. C'est un temps éminemment long. Le réseau urbain, c'est dix ans de discussions pour essayer d'amener les acteurs vers une « démarche partenariale ». Dans cette approche, il n'y a plus de règle du jeu imposée, mais des règles du jeu construites avec des gens qui partagent la stratégie à partir de constats, puis définissent des objectifs.

Dans la stratégie du réseau urbain neuchâtelois, nous sommes également partis sur l'idée qu'il fallait instaurer un système de relation entre les institutions, fondé sur le principe de subsidiarité, c'est-à-dire identifier l'autorité capable d'agir au meilleur niveau de compétence. Et ce n'est pas toujours et systématiquement la même. Dans le système neuchâtelois, le Conseil d'Etat négocie ensuite des contrats avec ces partenaires (les communes ou des entrepreneurs, etc) pour la mise en œuvre des projets conformes à la stratégie. Il abandonne parfois certaines prérogatives parcequ'il peut en revendiquer d'autres, dans d'autre cas, de manière à atteindre l'objectif fixé.

C'est cela, le processus mis en œuvre pour réaliser le réseau urbain neuchâtelois : un bricolage à partir d'une stratégie, une intégration des acteurs pertinents et une volonté de partenariat affirmée. Cette construction lente et multiple, fait qu'il y a une adhésion à une stratégie, une mise en œuvre de projet ; on s'adapte au rythme des élus et au rythme de la population. Le réseau urbain neuchâtelois, on l'a construit sur une question centrale : est-ce qu'on est capable de partager un projet, de se le raconter tous à notre manière, parce qu'on poursuit un même but ? ». Je ne dis pas qu'on a réussi, je dis simplement que c'est en tout cas un objectif qu'on poursuit tous ensemble et que, à partir de ce moment-là, ça devient un peu plus facile de travailler ensemble. J'ai toujours dit : « Je ne veux pas qu'on mette l'instrument avant le projet ». Le projet c'est : quelle est l'intention que l'on construit ensemble ? Et puis les instruments, on les adaptera, on les fera évoluer en fonction des problèmes qu'on rencontre et des solutions que l'on doit trouver.

B.W.

**Laurent Mammana, psychologue et psychothérapeute FSP**

**P**ourquoi donc les genevois sont-ils si réfractaires à tout nouveau changement ou projet architectural ou urbanistique d'envergure ? C'est la question qui m'a été posée pour ce débat : la question est intéressante parce que finalement nous avons tous la réponse, je veux dire cette réponse sous forme de litanie commune et largement relayée par les médias : « parce qu'ils sont des enfants gâtés et arrogants, coincés et médiocres, rebelles et néanmoins moutonniers, grandes gueules, râleurs, constipés, fâcheux et jamais contents, repliés sur soi, mélancoliques, etc. ». Or comment des décideurs et des faiseurs de grands projets pourraient-ils faire confiance à ce genre d'individus ?

De cette représentation si peu engageante, naissent des ressentiments et des animosités non dénués de contre-attitudes : elle va orienter leurs actions futurs de concertation en de pseudo communication, se limitant à de simples actions d'information et de mise en consultation publique ; elles seront teintées de condescendance et d'autoritarisme à peine masqués du genre : « les experts disent la vérité et les citoyens écoutent ! ». A force de disqualifier le citoyen et nier ses besoins (de logement notamment), celui-ci se braque et s'oppose ! Ainsi la prédiction que « les ge-

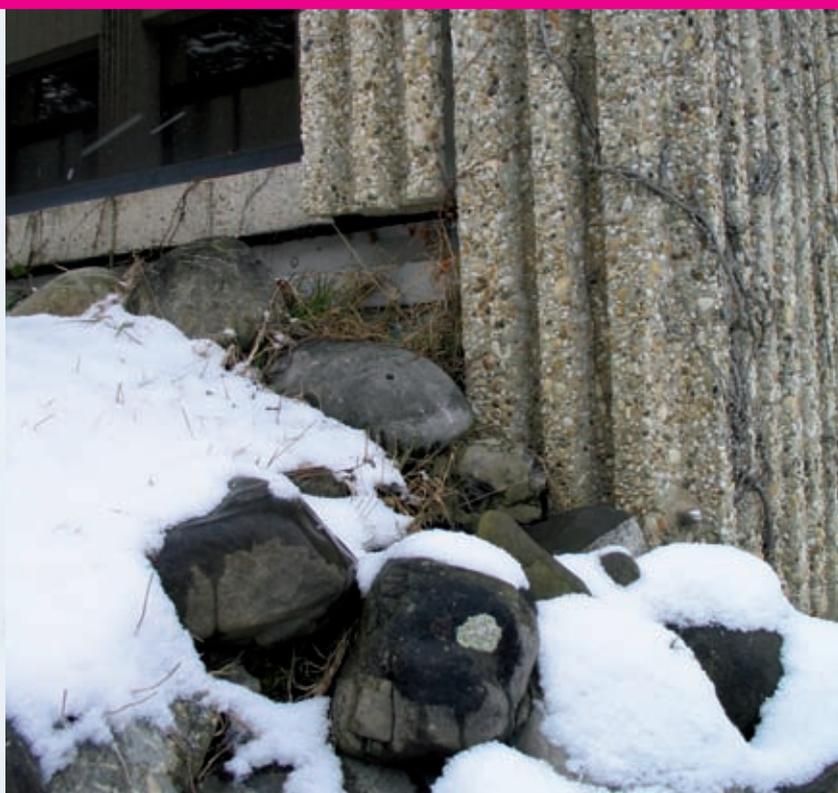
nevois sont bel et bien des empêcheurs de tourner en rond » se réalise et le cercle défavorable se referme. Mais à bien regarder, le citoyen d'aujourd'hui est expert et affirmé, il désire faire connaître son opinion et exprimer ses sentiments. De fait, les groupes d'intérêts privés sont nombreux et sont à la poursuite d'objectifs légitimes. Et pour ceux qui rechignent à tout changement, on peut tout de même penser qu'ils ont de bonnes raisons.

Pour revenir aux soi-disantes caractéristiques psychologiques du genevois, je pense qu'elles n'ont rien à faire dans ce débat car il s'agit plutôt d'un problème de méthode : communiquer, faire participer, associer, impliquer, partager. Ce qui compte vraiment c'est la volonté de tenir compte des aspirations du partenaire, même si c'est coûteux en temps, en énergie et en argent : il faut attacher plus d'importance à la façon de mener la concertation qu'à l'objet de la concertation lui-même.

Pour conclure, je reprendrai les mots de R. Quincero et B. Woeffray, dans un article sur le Réseau Urbain Neuchâtelois « *Ou comment faire pour que « l'avenir soit notre affaire » ?* »\* peut-on construire aujourd'hui un projet commun sans l'adhésion des intéressés ?

L.M.

\*«Die Stadt - les villes 2 / 05»



© P. Bellanova



© P. Bellanova

## Permis de construire

# Simplification des procédures

**Professionnels et politiques ont pu constater à quel point les procédures pour l'obtention des permis de construire dans toutes ses formes se sont complexifiées ces dernières années.**

Les raisons se trouvent notamment dans les dispositions légales récentes liées à la construction, mais aussi au paysage et à l'énergie; les nouvelles directives obligent les mandataires à décaler le processus de la conception, de la planification et de la réalisation des ouvrages, pour se conformer aux requêtes spécifiques de ces règlements. Les exemples de situations qui confinent parfois à l'absurde sont pléthore, et déprécient finalement le travail et les efforts conjoints des milieux professionnels, privés et publics, pour mener à bien des projets de qualité.

Forts de ce constat, les autorités cantonales concernées et les directions des différents services, sous l'impulsion politique du gouvernement cantonal, ont décidé, avec la FAI, d'entamer le travail nécessaire pour simplifier et accélérer toutes ces procédures.

Quatre groupes (Rapports d'entrée, Service Cantonal de l'énergie, DOMEau + DNP et Sécurité) ont été créés afin d'étudier et d'analyser le dossier sous tous ses aspects. Constitués des responsables des différents Services concernés du DCTI, d'architectes FAI, ainsi que de spécialistes FAI dans les domaines concernés, ces quatre groupes se rencontrent régulièrement depuis septembre 2007, soit par domaine, soit en plénière, afin de coordonner régulièrement l'ensemble des discussions. Le souhait des personnes engagées dans ce processus, est de rendre compte de leurs travaux et de leurs conclusions, lors d'une présentation publique aux membres des membres FAI au printemps 2009. En attendant cette rencontre voici une présentation des groupes FAI-DCTI, et des premières propositions découlant de leurs travaux.

### **1. Groupe «Rapports d'entrée» (groupe sur l'enregistrement des autorisations)**

*But: Analyser comment, dès le départ, le DCTI instruit le dossier afin d'établir son «Rapport d'entrée», et distribuer le dossier aux différents services concernés.*

*Proposition: Demander aux mandataires géomètres de fournir un document résumant l'ensemble des dispositions légales à analyser dans le cadre d'un dossier d'autorisation de construire.*

*Dressé par un géomètre officiel, ce document officiel éviterait au DCTI la phase d'analyse du dossier.*

### **2. Groupe «Service Cantonal de l'énergie»**

*But: Examiner si les demandes formulées actuellement en matière d'énergie pour une autorisation sont pertinentes à ce stade du dossier.*

*Proposition: Au niveau de l'autorisation, les intentions et le cadre de la loi devraient être clairement déclarés (Norme SIA 380I; Minergie; Minergie +; etc) pour que le DCTI en prenne note. Puis, pour s'assurer que ces déclarations d'intention soient respectées, le dossier demandé actuellement au stade de l'autorisation de construire, serait demandé avant l'ouverture du chantier.*

### **3. Groupe «Domaine de l'eau» (DOMEau) et Groupe «Domaine Nature et Paysage» (DNP)**

*But: Identiques à ceux du groupe Service cantonal de l'énergie*

*Proposition: Demande identique à celle du groupe Service cantonal de l'énergie.*

### **4. Groupe «Sécurité»**

*But: Examiner à quel moment il est pertinent de demander certaines mesures de sécurité. Régler le problème du Permis d'Habiter, actuellement délivré par les Mandataires, qui deviennent alors responsables du domaine de la sécurité (!).*

*Proposition: Pour ce dernier groupe, la situation est compliquée car il reste un problème d'interlocuteur au niveau du Service concerné.*

*Dans l'attente de nouvelles discussions, le groupe de travail a d'ores et déjà mis en lumière le problème de la formation des mandataires ainsi que celle des fonctionnaires, en matière de sécurité. Il n'y a ni formation, ni spécialisation sur la «sécurité» dans les hautes écoles. De ce fait, le dialogue reste difficile.*

On le voit, la mise en œuvre de ces mesures proposera non seulement de modifier certaines «manières de faire», mais également, ponctuellement, d'adapter certains règlements d'applications. Ces transformations concernent donc les milieux professionnel privé et public, mais nécessiteront également l'intervention du législatif. Rendez-vous au printemps 2009 pour la séance d'information complète sur ce dossier.

**Le professeur Maurice Besset nous a quittés le 6 décembre 2008. Il a disparu un jour de haute neige, discrètement, dignement, à l'image de ce que fut l'œuvre de cet homme d'exception. Originaire de Mouthe, la « Brévine » du Jura français, il avait gardé de ses racines le tempérament rude, la simplicité madrée du montagnard qui ne détourne pas son regard et va droit au fond des choses, caractère qu'il partageait avec cet autre Jurassien, Le Corbusier, dont il fut l'ami et l'un des exécuteurs testamentaires.**



## Maurice Besset

**S**on extraordinaire trajectoire lui offrit pourtant tout pour le faire tomber dans les pièges d'un ego qu'il rabrouait, bougon, chaque fois qu'il était question de lui-même. Sa formation à « Normale Sup' » sera couronnée d'une agrégation d'allemand. Il est l'auteur d'un *Novalis et la pensée mystique* (1947) ainsi que de traductions, *l'Italianische Reise de Goethe* ou les mémoires de Félix Klee sur son père, Paul Klee, *Leben und Werk* (1963). En 1947, il prend la direction de l'Institut français d'Innsbruck qui deviendra, sous son impulsion, dans l'Autriche hébétée de l'après-guerre, un centre de renouveau culturel et artistique de première importance. Maurice Besset évoquait souvent avec nostalgie ces années de jeunesse difficiles, sans budgets, mais animées de dynamisme et d'espoir. Dans cette atmosphère enthousiaste de tous les possibles il organisa, avec trois bouts de ficelle, de multiples colloques, séminaires et autres échanges internationaux, notamment les fameuses *Internationalen Hochschulwochen* d'Alpbach, dans le Tyrol, où il réunissait étudiants et spécialistes des deux côtés de l'Atlantique dans une réflexion pluridisciplinaire sur les domaines les plus variés, littérature, philosophie, arts, médecine, théâtre, presse, architecture, urbanisme. En 1958, il est nommé à la tête de la Maison de France à Berlin avant de rejoindre bientôt le Musée national d'art moderne de Paris comme conservateur. Il y élabore, entre autres, un projet muséal qui ne se concrétisera que beaucoup plus tard dans le Centre Pompidou, poursuivant cette démarche culturelle sans frontières qui caractérisera sa pensée et son travail toute sa vie, faisant se croiser peinture, sculpture, architecture, photo, cinéma, théâtre, musique.

En 1969, il prend la direction du Musée de Grenoble qu'il contribuera à moderniser et dont il enrichira

considérablement les collections, en particulier dans le champ de l'art contemporain international. Son grand regret aura été de ne pas pouvoir réaliser le bâtiment du nouveau musée qu'il avait programmé mais qui, faute de moyens, ne fut inauguré qu'en 1994.

Parallèlement à ses activités muséographiques, Maurice Besset enseigna l'histoire de l'art aux universités de Besançon et de Grenoble, puis, dès 1972, à celle de Genève où il succéda à une autre inoubliable personnalité, Jean Leymarie, décédé en 2006. Il y occupera la chaire d'histoire de l'art moderne et créera un domaine d'enseignement nouveau, spécialisé dans l'art contemporain.

C'est comme professeur et comme « maître » que Maurice Besset a marqué des générations d'étudiants en histoire de l'art. Cet enseignant parfois austère n'avait rien d'académique. Sa culture aussi vaste que diverse était le fruit d'une curiosité toujours vive pour tous les domaines de la création et de l'esprit. L'originalité de ce savoir était de ne pas se fonder sur la seule accumulation livresque mais plutôt et surtout sur l'expérience existentielle. Sa réflexion intellectuelle se nourrissait intensément de la rencontre, de la confrontation directe, sans médiation, avec l'œuvre et avec l'artiste.

Jusqu'à ses derniers instants, il restera passionnément attaché à cette relation quasi-physique à la création, suivant d'un œil toujours neuf les expérimentations les plus avancées de la création contemporaine. Il fut proche de nombreux artistes, de Sonia Delaunay à Olivier Mosset, d'Alexandre Calder à Gottfried Honegger, pour lesquels il signa d'importants catalogues. Il publia également un bref et lumineux *Art du XXe siècle* (1976).

Maurice Besset fit également entrer l'histoire de l'architecture moderne dans son enseignement. Cette discipline était depuis toujours au cœur de ses préoccupations: dès 1963, il participa aux travaux d'inventorisation du patrimoine architectural français du XXe siècle demandée par Malraux et, en 1968, publia l'une des premières études synoptiques sur les réalisations contemporaines, *La nouvelle architecture française*. La rencontre de Le Corbusier, peu après la guerre, sera la grande affaire de sa vie et déterminera cet intérêt convergeant pour l'architecture et les arts. Il lui consacra plusieurs études, notamment *Qui était Le Corbusier* (1968), ouvrage qui reste à ce jour probablement la meilleure introduction à son œuvre, ainsi que la magnifique édition des *Carnets de Le Corbusier* (1981).

En 1988, dans le cadre de l'*Octobre des arts* de Lyon, il assura le commissariat d'une exposition majeure intitulée *La couleur seule, l'expérience du monochrome*. L'évènement fera date en ce qu'il proposait un regard panoramique inédit sur une expérience cruciale pour le développement de l'art du XXe siècle, depuis la révolution conceptuelle de Duchamp et les recherches des néoplasticistes: la réduction au maximum, par l'artiste, de la décision pour aller jusqu'aux limites « où il y a encore art et déjà sens », comme il l'expliquait. Il s'agissait, en d'autres termes, d'aller à l'essentiel en laissant contingences et fioritures sur le bord du chemin.

C'est cette même quête du fondamental qu'il avait identifiée chez Le Corbusier dans son approche des problèmes de la société moderne, de la ville et de l'habitat. Pour Maurice Besset, les recherches extrêmes des plasticiens et celle du maître de l'architecture se rejoignaient. Or une telle démarche excluait toute complaisance. Il se défiait instinctivement des idées préconçues des « exégètes » ou des « foutaises des concepteurs » comme il aimait à dire en précisant que « l'art doit rendre visuellement intelligible, non philosophiquement explicable ». C'était un homme de peu de mots. Sa vie et son œuvre ont été marquées par la rigueur qu'il discernait chez les meilleurs des artistes de notre temps, ceux qui savent, disait-il, « réduire le nombre de coups joués pour augmenter le poids de chaque coup ».

Maurice Besset nous manque. Derrière sa rugosité bourrue se cachaient une infinie générosité, une amitié profondément fidèle, un humour extralucide. La perte de sa présence nous rend sensible à tout ce qu'il représentait d'exigence de soi, de droiture intellectuelle, d'ouverture d'esprit, de défiance des certitudes. Il repose désormais dans le petit cimetière de Combloux, en Haute Savoie, auprès de Colette, son épouse, pour laquelle il conserva, jusqu'au-delà de la mort, la fraîcheur d'un amour juvénile. Cela aussi fut une leçon d'humanité, et pas la moindre.

Bernard Zumthor, 9 janvier 2009

Recenser, conserver, transformer le patrimoine

# Le patrimoine rural du canton de Genève

## Conférence le jeudi 23 avril 2009 à 19h Cinéma Le Bio - Carouge

**À la suite de la première conférence donnée en avril 2008 sur le patrimoine industriel du canton de Genève, l'Office du patrimoine et des sites poursuit sa présentation sur les « patrimoines en mutation » avec la maison rurale. Ce tour d'horizon des différents patrimoines s'achèvera en 2010 sur le thème des grands domaines de la campagne genevoise.**

Genève conserve un riche patrimoine rural qui s'est constitué essentiellement aux XVIIIe et XIXe siècles. La maison paysanne genevoise, d'influence méridionale comme celle des régions limitrophes françaises et vaudoises, se distingue des types d'architecture que l'on retrouve dans le reste de la Suisse.

La connaissance de ce patrimoine et la sauvegarde de ses caractéristiques essentielles peuvent s'appuyer, à Genève, sur deux recensements architecturaux: celui des villages genevois, le premier du genre, engagé en 1976, ainsi que l'inventaire de la maison rurale, établi entre 1998 et 2004, et publié en 2006.

Les bâtiments de la campagne s'organisent en ensembles bâtis homogènes tout en s'adaptant aux caractéristiques du paysage; édifices aux multiples usages, ils ont évolué au gré des besoins, dans des volumes simples, de construction écologique et rationnelle, bâtis de manière économique, avec des matériaux de récupération ou trouvés sur place.

Ces recensements constituent « un matériau brut » de documentation, un outil de connaissance précieux. Ils nous révèlent le sens de cette architecture d'un autre temps et peuvent apporter des réponses à nos interrogations actuelles sur l'environnement construit:

– comment les formes bâties ancestrales, adaptées au travail des champs, peuvent-elles accueillir de nouvelles fonctions, dictées par le mode de vie des citoyens?  
– au cœur des hameaux de la campagne, la conception des rues, places, cours, imprégnée traditionnellement des valeurs de

la communauté villageoise, peut-elle enrichir les comportements de notre société fortement individualiste, en transmettant non seulement la mémoire mais l'exemple d'un espace public partagé, à l'inverse de la parcellisation excessive des zones de villas?

– comment répondre aux besoins de mobilité collectifs et individuels dans le nouvel espace péri-urbain que constitue désormais la campagne, quels nouveaux équipements prévoir, comment les intégrer?

– pourquoi et comment conserver les traces de l'histoire et la patine du temps?

Les réponses que l'on peut donner à ces questions contribueront à mettre en valeur les qualités d'un patrimoine que l'on entend sauvegarder. La confrontation et la rencontre des attentes contemporaines et d'un environnement bâti conçu par les générations précédentes engendrent une richesse, qui peut stimuler les qualités du projet architectural. Pour qu'ils restent « vivants », de nouveaux usages sont à trouver pour ces anciens bâtiments, dans lesquels il faut pouvoir intervenir sans détruire ce que l'on veut justement protéger.

Sabine Nemeč

### Programme

Le recensement du patrimoine rural et ses enjeux

Présentation de réalisations architecturales par leurs auteurs

Débat animé par l'historien François Walter, qui s'est notamment intéressé aux mythes helvétiques, et en particulier aux rapports ville/nature, et à l'émergence des mouvements de protection du patrimoine.



© P. Bellanova

2009

Après le nouveau cycle de conférences

consacré à l'espace public et à l'aménagement du secteur

Praille-Acacias,

la Maison de

l'architecture de

Genève entre

dans une phase

de plein régime.

## Fenêtre de tir pour la MA

Les temps sont paradoxalement propices à notre nouveau lancement bien que, crise oblige, pour l'heure l'argent récolté n'est pas encore à la hauteur des ambitions de notre jeune association. Temps propices car, plus que jamais, la question de l'aménagement territorial est d'actualité.

Il suffit d'ouvrir les journaux pour s'en rendre compte. Tout le monde a conscience que la fenêtre de tir pour repenser le territoire genevois ainsi que ses rapports avec les régions limitrophes francophone et vaudoise est serrée, au risque de perdre le train de l'attractivité au profit d'autres régions comme Bâle et Zurich. Les attentes de la population sont fortes et légitimes. En ce sens, la profession des architectes est appelée à jouer un rôle. Le concours organisé autour de l'aire Praille-Acacias a montré qu'il existe un terrain d'initiative à conquérir et qu'au fond, le politique genevois, caractérisé par sa prudence, voit plutôt d'un bon œil les initiatives des associations professionnelles qui jouent les éclaireurs.

A travers la MA prend forme une réelle opportunité d'asseoir une image positive durable de la profession auprès des institutions et du grand public. Outre Sarine l'architecte bénéficie d'une légitimité et d'une autorité qu'il n'a malheureusement pas à Genève. Peut-être sommes-nous vus ici encore, et malgré les efforts déployés, comme un pouvoir constitué, comme un groupement d'intérêts partisans? Les mésaventures des grands concours d'architecture de ces dix dernières années bloqués, renvoyés aux oubliettes, ou recalés par la population, stigmatisent en tout cas une difficulté certaine de la part de notre profession à convaincre.

Parmi les opportunités paradoxales de cette année, il faudrait citer la fermeture de l'Institut d'architecture de Genève, survenue officiellement en septembre 2008. Avec cette fermeture, le canton perd un lieu de débat, une voix au chapitre des questions d'aménagement territorial. Mais comme tout manque crée un appel d'air, la MA compte récupérer une partie du mandat culturel du feu Institut.

Le programme des prochains mois (dont une partie sera dévoilée ces prochains jours) atteste de cette volonté de la Maison de l'architecture à devenir un lieu de débat. Une plateforme ouverte à toutes les idées et projets susceptibles d'alimenter les scénarios du territoire genevois. Notre feuille de route consistera à aiguïser les instruments d'une discipline architecturale et environnementale au service de ce bien commun.

Cette idée de relais entre Institut d'architecture et nouvelle entité architecturale genevoise, appelle, in fine, deux autres opportunités. Suite à une pétition signée par les représentants des associations professionnelles et des professeurs de l'Université, nous avons réussi, l'année passée, à stopper le démantèlement de la bibliothèque d'architecture. Il faut se faire peu d'illusion sur la volonté du rectorat à garder en vie ce lieu de documentation – très prisé par les architectes genevois. Des coupes budgétaires substantielles empêchent aujourd'hui un renouvellement minimum des fonds. On peut donc se prendre à rêver, qu'à l'horizon 2010, cette bibliothèque puisse devenir, tout comme la revue *FACES* en errance depuis la fermeture de l'Institut, une émanation de la MA ainsi que de la Fondation Braillard. En ce début d'année, tous les rêves sont permis...

Paolo Amaldi

Fédération des associations d'architectes et d'ingénieurs de Genève \_ 98 rue de St-Jean \_ CP 5278 \_ CH-1211 Genève 11 \_ www.fai-geneve.com

**Associations constitutives et membres de la FAI** \_ AGA (Association genevoise d'architectes), AGG (Association genevoise des géomètres), AGI (Association genevoise des ingénieurs), FAS (Fédération des architectes suisses, section Genève), SIA (Société suisse des ingénieurs et architectes, section Genève) **Comité de la FAI** \_ Carmelo Stendardo (AGA, Président FAI), Philippe Rossé (AGA, vice-Président FAI), Dominique Boymond (AGG, Trésorier), Norbert Besson (AGI), Charles Pictet (FAS), Nicolas Chappuis (AGG), Grégoire Du Pasquier (SIA), Kaveh Rezakhanlou (FAS), Daniel Starrenberger (SIA), Jean-Pierre Stefani (AGA), Yves Tournier (AGI), Luciano Zanini (SIA) et Dana Dordea (Secrétaire permanente).

**Commissions** \_ Concours et appels d'offres, Promotion et communication, Ecoles et formation, Partenaires professionnels, Aménagement et urbanisme \_ **Impressum** \_ Coordination: Marie-Christophe Ruata-Arn \_ Bulletin réalisé par la commission Promotion et communication Maquette: lebocal@bluewin.ch \_ Photographies: Pierre Bellanova \_ Imprimerie: Rochat-Baumann \_ Tirage: 2'000 ex. \_ Interface N°9 \_ Février 2009